

## **Les redevances minières : un levier pour protéger nos ressources**

### **Propositions**

Que la CSN exige du gouvernement qu'il se dote d'une véritable politique du développement minier respectueuse des communautés. Que cette politique soit basée sur des principes d'acceptabilité sociale et de développement durable.

Que la CSN requière du gouvernement qu'il oblige les entreprises minières à agir en toute transparence et que lui-même s'engage à divulguer les revenus fiscaux qu'il retire de l'industrie minière.

Que la CSN réclame du gouvernement qu'il produise une analyse bénéfices-coûts de l'ensemble du secteur minier.

Que la CSN revendique la mise en place d'un régime de redevances hybrides qui repose à la fois sur la valeur brute de production et sur les profits ou sur les surprofits. Que le niveau de cette redevance soit déterminé afin d'assurer à l'État une juste compensation pour les frais indirects liés à l'exploitation de nos ressources naturelles non renouvelables et générer un profit pour l'État.

Que la CSN demande au gouvernement de prendre tous les moyens nécessaires pour que les entreprises minières effectuent de la première, de la deuxième et de la troisième transformation au Québec. Que cette recherche de transformation sur le territoire du Québec soit en lien avec une réelle politique industrielle.

Que la CSN invite le gouvernement à prendre des participations dans des entreprises minières lorsque ces participations représentent une réelle opportunité d'affaires et qu'elles permettent au gouvernement d'obtenir un avantage comparatif.

Que la CSN réitère sa volonté à l'effet qu'il se tienne un réel débat public sur la fiscalité et sur le financement des services publics dans lequel l'utilisation des redevances minières devra être abordée dans l'objectif de trouver un équilibre entre les besoins d'aujourd'hui et ceux des générations futures.